



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-03 :  
Fongibilité des crédits sur le budget 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 23 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Conseillers

• **Personne excusée :** Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Herbinier), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2026-03 : Fongibilité des crédits sur le budget 2026**

VU la délibération n°2022-49 en date du 28 octobre 2022 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de l'exercice 2025 de chaque section ;
- **DE VALIDER** l'application de ces dispositions pour le budget communal soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire pour la bonne exécution des présentes.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Fait à Ambleville, le 23/01/2026

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

